

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 172

présenté par

M. Vidalies, M. Brottes, M. Mallot, M. Destot, M. Dolez, M. Bono,
Mme Lepetit, M. Eckert, Mme Coutelle, M. Gille, M. Viollet, M. Duron,
M. Charasse, M. Deguilhem, M. Françaix, M. Giacobbi, M. Gorce, M. Goua,
M. Grellier, M. Issindou, M. Letchimy, M. Néri, M. Le Bouillonec, Mme Iborra
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet article, substituer à l'année :

« 2008 »,

l'année :

« 2009 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le délai fixé au 1^{er} janvier 2008 pour la signature des accords-cadre dans les entreprises de transport et pour la signature de l'accord de branche pour organiser une procédure de prévention des conflits, n'est pas réaliste.